
CHAM - Classes à horaires aménagés Musique

Culture

Du CE1 à la 3ème, je choisis la musique !

Les CHAM ont été créées en concertation entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture pour permettre aux élèves des écoles élémentaires et des collèges, motivés par l'apprentissage de la musique, de développer des compétences affirmées en la matière, tout en poursuivant leurs études d'enseignement général. L'Inspection Académique et Clermont Auvergne Métropole proposent avec le Conservatoire Emmanuel Chabrier de Clermont-Ferrand, l'école Jules Ferry et le collège Jeanne-d'Arc des classes musicales à horaires aménagés à l'intention d'élèves de la région clermontoise.

Un enseignement musical large, diversifié, ouvert sur différents langages est dispensé. Largement privilégiée, la dimension collective est au cœur de l'apprentissage artistique. Les élèves des classes aménagées bénéficient d'un aménagement de leur emploi du temps ; l'enseignement musical étant organisé en grande partie sur le temps scolaire. L'enseignement général continue d'être assuré par les professeurs des écoles tandis que l'enseignement artistique est prodigué par les enseignants du Conservatoire. L'enseignement artistique s'articule autour d'un projet musical de classe défini pour l'année scolaire. Les cours ont lieu à l'école ou au collège et dans les locaux du conservatoire.

Tous les enfants, quelle que soit leur école de secteur, peuvent demander leur inscription s'il n'existe pas de proposition similaire dans leur commune. Ces études sont intégralement prises en charge par Clermont Auvergne Métropole.

Dossier de candidature CHAM CE1	Dossier de candidature CHAM 6^{ème}
Dossier de candidature CHAM CE2-CM2	Dossier de candidature CHAM 5^{ème} - 3^{ème}

--	--



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

CHAM
DU CE1 À LA 3^{ÈME}

**JE CHOISIS
LA MUSIQUE !**

Scolarisation :

École élémentaire J.FERRY

Collège International J.D'ARC



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL EMMANUEL-CHABRIER
3 RUE MARÉCHAL JOFFRE, 63000 CLERMONT-FERRAND
Plus d'informations sur CLERMONTMETROPOLE.EU

+ clermont
auvergne
métropole

PROCÉDURE D'ADMISSION 2023/2024

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tous les enfants, quelle que soit leur école de secteur, peuvent demander leur inscription s'il n'existe pas de proposition similaire dans leur commune.

PORTES OUVERTES

- **Samedi 11 mars 2023**, de 9h30 à 12h00,

École élémentaire Jules Ferry Clermont-Ferrand

- **Samedi 18 mars 2023**, de 8h30 à 12h30,

Collège Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Les dossiers d'inscription donnant toutes les informations sur ces classes et sur la procédure d'admission sont disponibles au Conservatoire Emmanuel-Chabrier et sur clermontmetropole.eu rubrique inscription et admission au Conservatoire.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Les tests d'admission seront proposés entre le 9 et le 13 mai 2023 (selon la classe demandée) pour vérifier les aptitudes artistiques de l'élève en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

La Commission arrête la liste des admis au vu :

- de l'examen du dossier de l'élève retraçant son cursus musical
- de l'examen du dossier de l'élève retraçant son parcours scolaire
- de la vérification de ses aptitudes artistiques, tant pour les élèves du Conservatoire de Clermont-Ferrand que pour ceux venant d'un autre établissement.

Les admissions dans les classes à horaires aménagés se font par mail ou courrier postal selon la démarche notifiée dans le dossier d'inscription. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

CONTACTS

Conservatoire : Mail: scolarite@clermontmetropole.eu

Tel: 07 73 42 37 07

École J.FERRY : Tel: 04 73 92 20 82

Padlet CHAM :

Site :



+ clermont
auvergne
métropole

www.clermontmetropole.eu